PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

Présents :
MMES Annie CHARTREZ, Corinne AGIUS, Hélène ROUX DIT RICHE, Patricia CHAMBARD, Aurélie CAVALLERO, Sophie JACOB-GAUTHERET
MM. Christophe JOLY, Christophe SUBTIL, Loïck YONNET, Laurent CLAUS, Martial CHEVALIER, Frédéric REFOUVELET, Morgan MERLE

Absents excusés :
MME Bénédicte JOURDIN, donne pouvoir à Annie CHARTREZ

DATE DE LA CONVOCATION
Le 21 mars 2023

A été élu secrétaire : Monsieur CHEVALIER Martial

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Délibérations concernant :

  - ➔ Le vote du Compte Administratif 2022- BP 2022
  - ➔ L'approbation du Compte de Gestion 2022 - BP 2022
  - ➔ L'affectation du résultat – BP 2022
  - ➔ Le vote des trois taxes locales 2023
  - ➔ Le vote des subventions 2023
  - ➔ Le vote du BP 2023

  - ➔ La reprise d'une concession en état d'abandon

- Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Délibération 2023-03-06
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – Budget Principal

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame JACOB-GAUTHERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur David LAFONT, Maire ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT			
	Prévisions	**Réalisation**	
DEPENSES	722 530.12 €	460 684.43 €	
RECETTES	722 530.12 €	659 976.60 €	
SECTION INVESTISSEMENT			
	Prévisions	**Réalisation**	**Restes à réaliser**
DEPENSES	811 300.56 €	179 818.37 €	76 929.18 €
RECETTES	811 300.56 €	128 544.93	366 560.00 €

RESULTATS CLOTURE 2022			
	Exercice 2022	***Résultat reporté 2021***	**Résultat cumulé 2022**
FONCTIONNEMENT	199 292.17 €	*203 620.62 €*	402 912.79 €
INVESTISSEMENT	-51 273.44 €	*-54 502.12 €*	-105 775.56 €
RESULTAT GLOBAL			**297 137.23 €**

- Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Délibération 2023-03-07

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – Budget Principal – Dressé par Mr COGNON, Chef de service comptable des finances publiques du Service de Gestion Comptable de BOURG EN BRESSE

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les **Le Conseil Municipal**, après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures ont été régulièrement passées.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le chef de service comptable des finances publiques de la Trésorerie Bourg-en Bresse Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2023-03-08

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – Budget Principal

Le Conseil Municipal,

VU les résultats du compte administratif 2022 du budget principal, qui clôture avec un excédent de **402 912.79 €**

VU les résultats du compte de gestion 2022 du Trésorier principal municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter au compte 002 REC FONCT la somme de **402 912.79 €.**

Considérant que les écritures ont été régulièrement passées.

Délibération 2023-03-09
VOTE DES 3 TAXES LOCALES 2023

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal et ce malgré les travaux d'investissements en cours, de ne pas augmenter les taux d'imposition des **2 taxes foncières locale**s pour l'année 2023.
Il sollicite le conseil pour en débattre.

Monsieur le Maire rappelle également qu'à la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH), prévue par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022.
A compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée *« taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS)* **et son taux doit être voté annuellement**

Par conséquent, la délibération de vote de la fiscalité locale 2023 devra obligatoirement mentionner le taux de THRS et des deux taxes foncières

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de fixer les taux des contributions directes locales pour 2023 comme suit :

- taxe foncière sur propriété bâtie : **30.43 %**
- taxe foncière sur propriété non bâtie : **47.26 %**

- THRS : **13.31 %**

Délibération 2023-03-10
SUBVENTIONS MUNICIPALES 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions et contributions annuelles reçues en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DRESSE** la liste des organismes et associations qui bénéficieront d'une subvention communale pour l'année 2023 ainsi que le montant accordé :

•MLA – Comité des fêtes 1000.00 €

Délibération 2023-03-11
VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Les propositions de Monsieur le Maire, après avis de la Commission des Finances, sont exposées au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget 2023 équilibré comme suit :

- Pour la section fonctionnement = 970 770.82 €
- Pour la section investissement = 1 206 789.17 €

en tenant compte des opérations pour compte de tiers.

- **VOTE** le budget tel qu'il est présenté.

Délibération 2023-03-12
REPRISE D'UNE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON

Exposé :

La commune a fait le constat qu'une concession du cimetière communal se trouvait en état d'abandon manifeste. Il s'agit de la **concession n°84-carré 1 à durée perpétuelle en date du 04 mai 1965.**

Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer l'emplacement délaissé, une procédure de reprise de concession est prévue par le Code général des collectivités territoriales aux articles L.2223-17 et L.2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R.2223-12 et R.2223-23.

Une longue procédure a donc été engagée le 26 septembre 2019 et arrive à son terme.
Le Conseil municipal est maintenant appelé à se prononcer sur cette reprise, ce qui permettra ensuite au Maire de prendre l'arrêté individuel de reprise.

VU les procès-verbaux de constatation d'abandon de la sépulture effectuées les 29 octobre 2019 et 07 février 2023 dans le cimetière communal,

CONSIDERANT que cette sépulture a plus de trente ans d'existence dont la dernière inhumation a plus de dix ans et qu'elle est en état d'abandon,

CONSIDERANT que cette situation décèle une violation des engagements pris par le concessionnaire et ses descendants ou successeurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix POUR, 1 ABSTENTION :

DECIDE

Article 1er :

Que la concession n°84 carré 1 en état d'abandon est reprise par la commune

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant la reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 :

Que le terrain ainsi libéré sera mis en service pour une nouvelle concession.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Monsieur Martial CHEVALIER

Intercommunalité

Mr CHEVALIER participera au prochain **groupe de travail « mobilités »** qui se tiendra **le jeudi 30 mars** à 18h30 à Montracol

L'ordre du jour sera consacré au schéma directeur cyclable :

1. Présentation du cadrage et des attentes de la démarche,
2. Atelier de participation à la construction du schéma cyclable,
3. Questions diverses.

Elections

Même si 2023 n'est pas une année électorale, les communes ont l'obligation de convoquer une fois par an **la commission de contrôle de la liste électorale.**

Celle-ci aura lieu **le mardi 11 avril** à 20h00 à la mairie.
Cette séance sera également l'occasion de renouveler (à l'identique ou non) les membres de la commission qui sont élus pour 3 ans.

Journée nettoyage

Cette matinée a eu lieu **le dimanche 26 mars** sur les chemins de Montracol.
Félicitations à la trentaine de courageux qui ont bravé les incertitudes du temps et le changement d'heure pour participer au nettoyage de la commune.
Un nettoyage nécessaire puisque pratiquement 250 kg de déchets ont été ramassés !

Le conseil est satisfait de cette première édition et décide d'offrir aux enfants qui ont participé un bon pour une entrée à Carré d'eau.

Intervention de Monsieur Frédéric REFOUVELET

Intercommunalité

Mr REFOUVELET a participé **le 28 février dernier** à un **groupe de travail environnement** qui a porté essentiellement sur le projet de collecte des déchets en porte à porte :

- Des bacs gris pour les ordures ménagères et jaunes pour le tri sélectif (hors verre) sont prévus pour chaque foyer avec un ramassage en alternance tous les 15 jours. En revanche, pour les lotissements dans lesquels le camion de collecte ne peut pas faire de demi-tour, un bac commun devra être positionné au niveau du local poubelle.
  Une mise en place importante donc avec pour l'instant encore de nombreux éléments manquants et des questions qui restent sans réponse.

- Le principe d'une redevance incitative, consistant à faire payer les usagers du service de gestion des déchets selon les quantités qu'ils produisent, n'est pas à l'ordre du jour
- La place importante des référents communaux pour :
  - ➔ Faire remonter les éventuels problèmes
  - ➔ Valider les zones à relever plus fréquemment
  - ➔ Référencer les rues dans lesquelles il n'est pas possible de mettre des bacs individuels

Le projet devrait voir le jour au 1er mars 2024 mais d'ici-là, de nombreux temps d'échanges sont à prévoir pour les modalités pratiques (questionnaire aux usagers, distribution des bacs…)

Syndicat intercommunal VRVJ

Monsieur REFOUVELT a participé **le 02 mars dernier** à Vandeins à une réunion concernant les travaux d'extension et de renouvellement du réseau d'eau potable du Syndicat de Veyle-Reyssouze-Vieux Jonc.

Un appel d'offre est en court pour le renouvellement de délégation de service publique, confiée actuellement à Aqualter. L'attribution du marché aura lieu en juin 2023
En ce qui concerne les travaux sur Montracol, une partie optionnelle se trouve Route de St André sur Vieux Jonc et la fin des travaux Route de Chaveyriat est prévue fin juin 2023.
A noter que le prix des canalisations ayant augmenté d'environ 7%, tous les secteurs ne pourront probablement pas être renouvelés.

Intervention de Madame Hélène ROUX-DIT-RICHE

Commission communication

Un point sur l'affluence des visites en mairie est réalisé depuis le début de l'année.
Il en ressort **170 visites sur trois mois**, et une répartition qui peut se résumer ainsi :

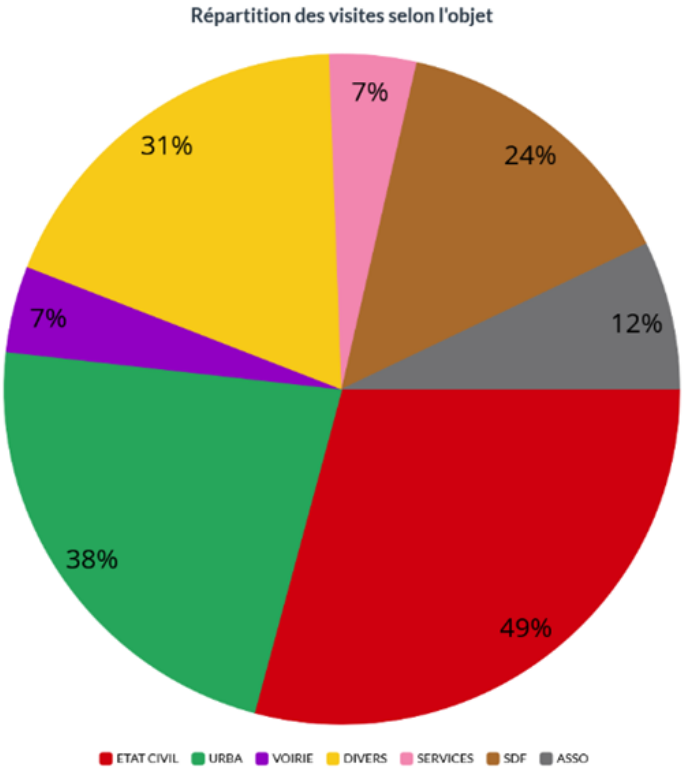

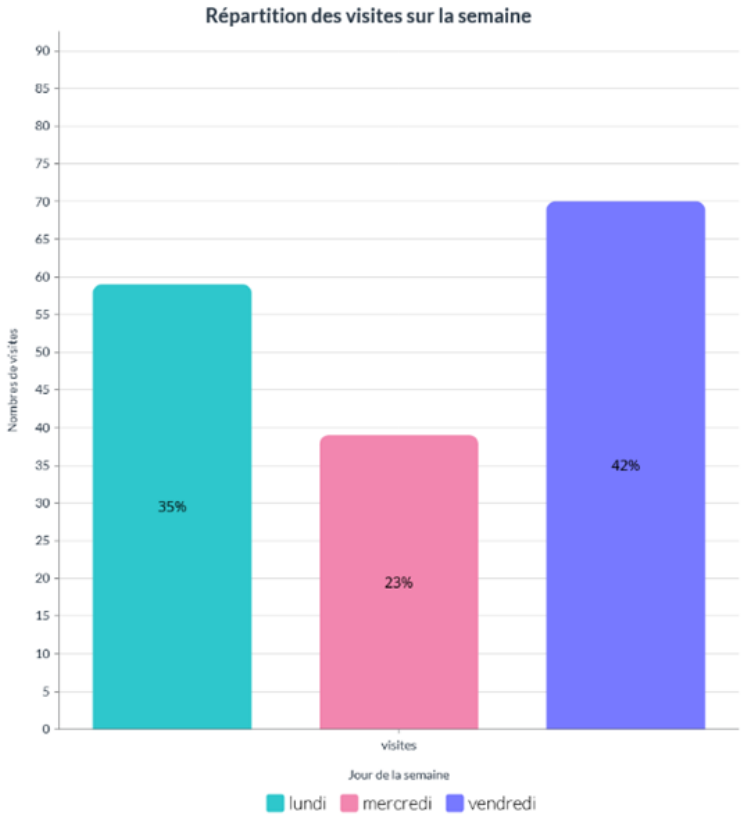

Conscrits 2023

Au 28 mars, on note 137 inscriptions pour le banquet du 08 avril. Ce sera donc un gros banquet et l'organisation de cet évènement est quasi prête.
Une réunion avec la gendarmerie aura lieu **samedi 1er avril en mairie** avec le bureau des conscrits pour une sensibilisation aux responsabilités incombant à cette manifestation importante.

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL

Commission Bâtiments/ Urbanisme

Du 21 février au 28 mars:
➔ 3 CU déposés
➔ 6 DP déposées
➔ 5 PC/PA déposés

A ce jour, en 2023, 24 dossiers ont été déposés, dont 4 en SVE (par voie électronique).

La commission bâtiment bâtiment/urbanisme s'est réunie **le 04 mars dernier** pour faire le point sur les déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT). Un dossier n'a pas été validé car les travaux ne sont pas terminés.

SIVOSS

Une activité toujours très intense au niveau des ressources humaines avec notamment les deux dossiers particuliers de congé grave maladie et reconnaissance de maladie professionnelle pour lesquels le Président s'est tout dernièrement rapproché du Centre de Gestion de l'Ain.

Le compte administratif 2022 et le budget primitif 2023 ont été votés **le 14 mars dernier.**

Intervention de Madame Sophie JACOB-GAUTHERET

Commission animation

Mme JACOB-GAUTHERET fait le point sur les manifestations et cérémonies organisées à Montracol :

➔ **Cérémonie du 19 mars :** de nombreuses personnes se sont déplacées pour ce rendez-vous officiel.

➔ **24 mars**: Assemblée Générale du MLA. Beaucoup de monde également ce qui fut très plaisant pour l'association. Le renouvellement du bureau aura lieu **le 30 mars** avec les postes à pourvoir de trésorier et secrétaire.

➔ **Cérémonie du 08 mai :** Mme JACOB-GAUTHERET rappelle l'importance de la participation des membres du conseil.

➔ **12 mai : Marché des producteurs.** Une animation « guitare-chant » est prévue et c'est l'association « Tisser des liens » qui s'occupera de la buvette.

➔ **27 mai :** organisation d'un « Run And Bike » par l'association MLA. La communication autour de cet évènement s'organise, des affiches « grands formats » ont été réalisées.

Intervention de Monsieur David LAFONT

Projet cantine-garderie

Les travaux de terrassement pour le futur parking « salle des fêtes-école » ont débuté début mars, les bordures seront bientôt en place.

Monsieur le Maire profitera de la présence à Montracol le 31 mars de Monsieur Jean DEGUERRY, Président du Département de l'Ain et le 24 avril de Monsieur Xavier BRETON, Conseiller régional, pour présenter le projet et remercier ces deux partenaires financiers de leur soutien.

Le prochain conseil municipal se tiendra le **3 mai à 20h30**

La séance est levée à 22h55

Le Maire

Le secrétaire de séance